

**(Modification de la durée du travail inférieure ou égale à 10% et n'entraînant pas la perte du bénéfice de l'affiliation à la CNRACL)**

**ARRETE  
DE MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL  
DE M .....  
GRADE .....  
DUREE HEBDOMADAIRE.....**

Le Maire (ou le Président) de .....,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération en date du ..... créant l'emploi de ..... à raison de ..... heures hebdomadaires,

Considérant que les besoins du service justifient de fixer la durée hebdomadaire de travail à ..... heures à compter du .....,

Considérant que cette modification est inférieure à 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, qu'elle n'entraîne pas la perte du bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, et par conséquent, n'est pas assimilable à la suppression de l'emploi occupé,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A compter du ....., M ....., ..... (grade), effectuera une durée hebdomadaire de travail de ..... heures ..... minutes,

**ARTICLE 2 :**

M ..... perçoit une rémunération calculée sur la base de ....., ..... /35<sup>ème</sup>,

**ARTICLE 3 :**

M ..... reste affilié(e) à la CNRACL (ou à l'IRCANTEC)

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à ..... le .....

Le Maire (ou le Président)

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : .....Signature de l'agent :